N° 2024/T/35

COMMUNE DE St JEAN DE BOURNAY

VILLE
DE
SAINT JEAN DE
BOURNAY
ISÈRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE ST JEAN DE BOURNAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants ;

Vu le Code du Commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8 ;

Vu le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L310-2 du Code du Commerce ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage ;

Vu la demande formulée par **L'association « Comité des Fêtes » de ST JEAN DE BOURNAY**, représenté par **Patrice BESTIEU**, sis Mairie, **101 montée de l'Hôtel de VILLE à SAINT JEAN DE BOURNAY** 38440 (courrier déposé en mairie le 07 février 2024) afin d'organiser une vente au déballage dit **« VIDE GRENIERS"** ;

CONSIDÉRANT que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est accusé réception de la déclaration faite par **Patrice BESTIEU, n° SIRET de l'association Comité des Fêtes : 47811600700012** sis Montée de l'Hôtel de Ville à Saint-Jean-de-Bournay 38440 est autorisé à organiser une vente au déballage dit **« VIDE GRENIERS » le 17 mars 2024 de 07 heures à 17 heures, à la salle Claire DELAGE**.

ARTICLE 2 : LE DEMANDEUR s'engage à ce que les marchandises proposées soient des objets personnels et usagés uniquement.

ARTICLE 3 : Les services de la Police Municipale, de la Gendarmerie Nationale et le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché sur place.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois suivant la présente notification devant le Tribunal Administratif à GRENOBLE.

Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,
Affichage et publication le : 19/02/24

N° 2024/T/35

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Le demandeur

Fait à ST JEAN DE BOURNAY, le mercredi 14 février 2024.

Le Maire,
Mr Franck POURRAT.

MAIRIE DE ST-JEAN-DE-BOURNAY * 38 (Isère) *

Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,
Affichage et publication le : 19/02/24